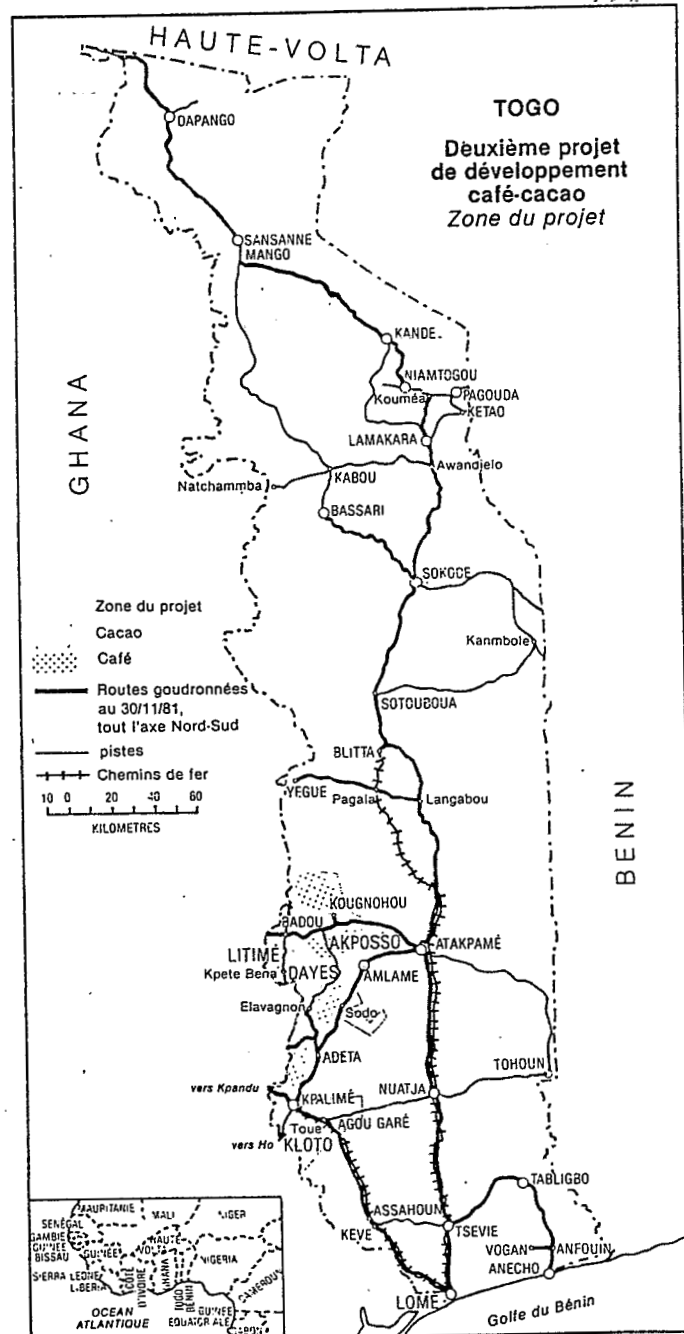




5

L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises

par G. PONTIE et Th. RUF

L'opération de développement que nous nous proposons d'analyser ici a pour objectif de rénover les plantations café-cacao et si possible d'en créer de nouvelles. Elle s'insère dans une zone, le sud-ouest du Togo, de dimensions relativement restreintes — 7 000 km² — mais très diversifiée, comme nous le verrons ; elle concerne une population que l'on peut évaluer à 370 000 personnes, soit 12 % environ de la population totale du Togo (1).

Ces deux cultures ont tenu et tiennent encore une place très importante dans l'économie togolaise. Elles représentaient en moyenne, pour 1959, 1960 et 1961, 62 % de la valeur totale des exportations ; ce taux a considérablement baissé depuis au profit des phosphates (il est de 25 % pour la période 1978-1980), mais le tonnage

(1) L'essentiel des éléments d'analyse et des conclusions présentées ici sont le résultat d'une mission d'évaluation d'une durée d'un mois (juin 83), réalisée pour le compte du Service des Évaluations du Ministère des Relations extérieures — Coopération et Développement. Cette mission a été effectuée par G. PONTIE, Cl. RAYMOND et Th. RUF, sous la direction de J.-M. FUNEL (MRE, Service des évaluations). Elle a donné lieu à la rédaction d'un rapport, cité en bibliographie.

exporté a continué d'augmenter (2) ; le café et le cacao assurent encore au gouvernement togolais des recettes budgétaires non négligeables. Il ne s'agit donc pas ici d'une opération de développement destinée à améliorer les conditions d'existence de paysans marginalisés : des intérêts nationaux sont en jeu et on essaiera de les préserver.

Nous examinerons tout d'abord les méthodes de rénovations proposées et leurs implications, ainsi que le mode d'intervention de la société de développement et son évolution dans le temps en fonction des résultats acquis. Nous essaierons ensuite d'entrer dans la logique des réponses paysannes, allant de l'acceptation au refus, en passant par le détournement de l'opération à des fins autres.

1. La SRCC : un appareil monolithique issu de logiques extérieures au monde paysan

a) *La mise en place institutionnelle de la SRCC (Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises)*

A la fin des années 1960, les experts tirent la sonnette d'alarme. La caféière et la cacaoyère togolaises vont devenir de moins en moins productives parce qu'elles sont déjà anciennes. A partir des premiers travaux de recherche de l'IFCC (3) installé à Kpalimé en 1967, et de missions diverses, le FAC (4) et le Gouvernement togolais décident en 1971 de créer une Société de développement dans le but de rénover les plantations par tous les moyens disponibles : conseils de cultures, programmes de

(2) Moyenne des exportations : 1959-1960-1961 : 9 770 tonnes de cacao, 2 727 t de café ; 1978-1979-1980 : 15 700 tonnes de cacao, 9 060 t de café. L'exportation cacaoyère est supérieure à la production togolaise. On doit prendre en compte en effet l'introduction frauduleuse de cacao ghanéen.

(3) Institut français du café et du cacao devenu par la suite IRCC (Institut de recherche sur le café et le cacao).

(4) Fonds d'Aide et de Coopération.

régénération, et surtout de replantation à partir de variétés issues principalement de Côte-d'Ivoire.

Entre 1971 et 1974, l'IFCC met au point les mélanges clonaux de robusta et choisit des hybrides de cacaoyers adaptés aux conditions bioclimatiques togolaises de l'époque. Dans le même temps, la SRCC établit ses différents services (encadrement, matériel, bâtiments et pistes, approvisionnement...). Elle diffuse les techniques de régénération avec un certain succès sur le cacao, mais sans résultat sur le café *canephora niaouli* (5). Elle teste la replantation chez les planteurs volontaires. Vis-à-vis du monde paysan, l'encadrement a une fonction de conseil. Il observe les résultats attend la démonstration effective de la réussite technique et financière d'opérations qui supposent une importante surcharge de travail.

Or le gouvernement togolais, les bailleurs de fonds, la SRCC et l'IRCC veulent aller vite. Après plusieurs missions de factibilité, la SRCC se voit confier un vaste programme de replantation sur 5 ans, avec financement conjoint du FAC, de la CCCE et de la BIRD. L'objectif est la replantation de 4 000 hectares de caféiers et de 4 400 hectares de cacaoyers.

Le dispositif élaboré par les fondateurs du Projet comporte trois éléments-clefs :

— *Le modèle de plantation intensif* : il est mis au point entre 1967 et 1974 par l'IFCC, dans ses stations, avec l'objectif de maximiser le rendement.

— *L'appareil de diffusion du modèle de plantation* : il comprend un service de fabrication du matériel végétal et un service d'encadrement chargé de recueillir les candidatures et de suivre les planteurs. La conception de ces services date des années 71-74. Elle est centrée sur l'idée courante dans les Projets de Développement de diffuser des thèmes techniques simples.

— *L'appareil de crédit* : il est imposé par la Banque Mondiale dans le but d'amener les planteurs à s'insérer dans une économie monétarisée d'entrepreneurs gérant le capital d'exploitation, constitué en partie par l'emprunt. Il fut justifié comme compensation aux pertes de revenus

(5) Variétés issues de la station de Niaouli au Bénin, d'où le terme de café *niaouli*.

dues à l'arrachage de vieilles plantations, comme vecteur de la diffusion d'intrants (crédit en nature) et comme aide au recrutement de salariés agricoles journaliers au moment des pointes de travail.

b) *Les modèles de plantations*

— *le modèle cacaoyer*

La méthode jugée la plus performante est de repartir de zéro, c'est-à-dire :

- abattre la vieille cacaoyère,
- créer un ombrage temporaire des jeunes cacaoyers par le bananier plantain,
- utiliser un hybride d'un clone amazonien et d'un clone *amelonado* qui permet de raccourcir la période critique de l'implantation (période durant laquelle les frondaisons se rejoignent et l'auto-ombrage est assuré) et qui a un potentiel élevé de production (1 800 kg/ha en station).

Pour réussir la plantation, il est indispensable de bien l'entretenir.

Cette méthode est préférée à celle de la replantation sous vieille cacaoyère. L'IFCC considère en effet qu'il y aura concurrence entre systèmes radiculaires et qu'il faut du « jugement » pour régler l'ombrage en supprimant progressivement les vieux cacaoyers. Mettant en doute la capacité des planteurs à mener cette opération délicate et estimant que les résultats seraient dans ces conditions moins satisfaisants, elle oppose cette méthode « de cultivateurs moyens » à la première dite de « très bons cultivateurs ». En supposant l'itinéraire technique bien respecté, la nouvelle plantation commencera à produire dès la cinquième année.

— *le modèle caféier*

La méthode de plantation adoptée est aussi radicale que celle de la cacaoyère. Il faut :

- abattre l'ancienne plantation ou la végétation forestière,

— planter en lignes les plants issus de clones variés à haut potentiel de production (1 500 kg/ha). Ils sont soit délivrés directement par la SRCC, soit issus de pépinières villageoises ayant reçu des boutures de la SRCC ;

- épandre une certaine dose d'engrais ;
- entretenir régulièrement la plantation (sarclage, paillage...)

On tolère la pratique d'une culture vivrière intercalaire (maïs ou riz). Si l'itinéraire technique de référence est respecté, la première production sera obtenue dès la troisième année.

c) *Conséquences des méthodes choisies*

— Elles nécessitent un appareil « lourd » de fabrication du matériel végétal (champs semenciers de la SRCC, pépinière villageoise).

— Elles supposent des disponibilités foncières forestières chez le planteur ou plus souvent des possibilités et la volonté d'abattre la vieille plantation.

— Elles entraînent une mobilisation en travail pendant les premières années de plantation bien supérieure à celle de la conduite des vieilles plantations.

— Elles interdisent aux planteurs la culture en intercalaire de cultures vivrières telle que le manioc, les piments, etc.

— Enfin, d'éventuelles sécheresses, dans une zone où la pluviométrie normale est limitée, entraînent un retard dans l'entrée en production, voire même l'échec de plantations.

La SRCC tire les enseignements des deux premières années (73-74) d'essais de plantation chez des paysans volontaires à qui l'on fournit gratuitement les plants de caféiers. Elle constate que 2 plantations sur 3 ont été réalisées sur d'anciennes parcelles vivrières peu aptes à la réussite de la replantation. Seulement 15 % des plantations sont réalisées après abattage de la vieille caféière *niaouli*. Les volontaires n'ont replanté que 20 ares en moyenne.

L'interprétation (6) que l'on pouvait donner de ce comportement était que les premiers candidats ont voulu tester le matériel végétal là où un échec aurait des conséquences minimales sur leur système de production. C'était donc la minimisation d'un risque, et la validation d'une technique dans les situations agro-écologiques peu favorables, qui permettaient aux planteurs d'adhérer aux futurs programmes.

La réponse technique de la SRCC ne s'inspire pas de cette interprétation. Elle est plus directe : il est nécessaire d'éliminer les anciennes parcelles vivrières ne convenant pas au développement des jeunes caféiers.

La réponse politique togolaise est liée à la crainte d'un retard dans l'opération de replantation : le décret de 1974 institue l'obligation de replanter les vieilles caféières *niaouli* âgées de plus de 20 ans (ou à production jugée insuffisante) en suivant les indications et le contrôle de la SRCC.

La réponse logistique de la SRCC traduit une évolution sensible de ses fonctions en tant que Société de développement : il s'agit pour le service d'encadrement de sélectionner strictement les candidatures. Des critères pédologiques élimineront les parcelles vivrières. La proximité d'une piste carrossable est jugée indispensable pour effectuer les contrôles. L'encadrement rapproché sera facilité par la formation des groupements de producteurs, si possible autour de blocs de plantations. La superficie par planteur devra se situer autour d'un demi-hectare. Ces mesures sont étendues à la replantation de la cacaoyère.

A partir de cette connaissance finalement bien incomplète du milieu, le service d'encadrement va recevoir pour fonction essentielle d'assurer la pénétration du modèle technique élaboré dans les stations de l'IRCC : passage direct du milieu contrôlé de la recherche agronomique au milieu réel agro-écologiquement diversifié. Cette pénétration est quantifiée par un objectif de 4 400 ha pour le cacao et 4 000 ha pour le café : cela correspond aux possibilités de fabrication du matériel

(6) Un travail de recherche aurait pu être mené alors pour infirmer ou non cette hypothèse.

végétal, aux objectifs macro-économiques togolais, ainsi qu'au montant du prêt destiné à financer les crédits de plantation et le coût de l'appareil qui les gèrera : l'Unité de Crédit du Projet (UCP).

Le crédit de plantation va jouer un rôle important dans la vie du projet. Il ne s'agit pas simplement d'une fonction d'aide à la plantation, pour compenser les pertes subies après arrachage des vieilles caféières ou cacaoyères, pour fournir des moyens de production et permettre les dépenses de main-d'œuvre. Le crédit va devenir un point de passage obligé pour les planteurs d'un groupement, et l'encadrement utilisera l'échelonnement des versements pour les contraindre à bien respecter l'itinéraire technique de référence, en particulier les entretiens (4-5 nettoyages nécessitant chacun 10 à 20 journées de travail-homme par hectare).

Ainsi, le prêt (d'un montant de 60 000 CFA/ha pour le café en 1975) est distribué en nature et en argent au cours des 3 premières années. Le remboursement s'opère dès la quatrième année, jusqu'à la neuvième. Ce rythme prêt-remboursement est calqué sur l'entrée en production des plantations constatée dans les stations de recherche, c'est-à-dire la quatrième année. Pour le café comme pour le cacao (entrée en production théorique la cinquième année) la réalité sera différente.

d) La SRCC face aux résultats acquis

On ne peut bien comprendre l'évolution de la SRCC et des réponses paysannes qu'en analysant précisément les séquences des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

L'évolution de l'action « cacaoyère » est ponctuée par cinq séquences :

— 1975-1977 : l'intervention porte sur les deux zones cacaoyères les plus denses : la région d'Agou et surtout le Litimé. Le petit nombre de candidats dans la plaine du Litimé amène la SRCC à proposer des mesures autoritaires d'abattages de vieilles plantations (à la manière du décret de 1974 pour les caféières *niaouli*), lesquelles sont acceptées par le gouvernement togolais.

— 1978-80 : les campagnes d'abattages sont mal perçues par les planteurs. Une partie des parcelles sont détournées vers le vivrier.

— 1980 : au moment du bilan de la première phase du projet, l'échec de la replantation est net : à peine 1 700 ha replantés avec plus ou moins de réussite, sur 4 400 ha prévus. Cependant la deuxième phase de financement du projet maintient le volet cacaoyer. En effet, la SRCC estime que l'échec est dû en grande partie au rapport entre « propriétaires » de la terre et métayers s'occupant des plantations. Elle propose un nouveau contrat qui n'aura guère de succès.

— 1980-82 : l'abattage obligatoire est supprimé. Le contrat de métayage revu par la SRCC est rejeté. La sécheresse affecte les plantations, en détruit certaines. La région d'Agou ne plante plus.

— 1983 : dans la Litimé, sous la pression des experts de la Banque Mondiale, la méthode de plantation après abattage total est supprimée au profit de la plantation sous vieille cacaoyère (la fameuse méthode des « très bons » planteurs). Le nombre de candidats n'augmente pas pour autant.

L'évolution de l'action caféière passe par 4 séquences :

— 1975-1979 : l'intervention porte sur les plateaux et la région de Kpalimé-Agou. Le programme de plantation suit les objectifs fixés (plus de 4 000 ha) mais apparaissent des difficultés liées à l'entretien, malgré le contrôle de l'encadrement.

— 1979-1980 : les résultats de production des premières plantations sont très décevants (50 % ont des rendements faibles ou nuls), les crédits sont mal remboursés (54 % d'impayés).

— 1980-1982 : la sélection des planteurs prend désormais en compte leur passé individuel ou collectif (groupe, village) de bons ou mauvais planteurs. La deuxième phase du projet renforce le volet caféier et y adjoint un volet vivrier, compte tenu de problèmes identifiés dans ce domaine. Ce programme permet en outre de mieux suivre les jeunes plantations (vivrier intercalaire).

— 1982-83 : certains secteurs ne replantent plus, en particulier en raison de la sécheresse. D'autres poursuivent des programmes importants. Mais la sécheresse de 1983 détruit 80 % de la production espérée. Un report général du remboursement du crédit est décidé.

Pour la cacaoyère, la SRCC est confrontée d'emblée à une « apathie » des planteurs. Elle fait employer la manière forte et le moins que l'on puisse dire est qu'elle suscite des tensions sociales graves, parfois violentes. D'autant que le modèle technique préconisé n'a pas fait les preuves de son efficacité puisque la sécheresse affecte des plantations bien conduites. Diverses pressions jouent en 1983 pour l'adoption de la « méthode douce » de replantation sous vieille cacaoyère, mais sans effet immédiat. La BIRD pense alors abandonner le volet cacao et consacrer ses efforts aux zones caféières qui ont bien suivi le projet.

Dans ce domaine en effet, satisfaite des résultats acquis dans les années 75-79, la SRCC peut se permettre de refuser des candidats. On plante pratiquement partout, dans les 10 secteurs concernés, sur des parcelles forestières ou d'anciennes plantations. Mais une première sécheresse en 1977-78 (7) et des entretiens plus ou moins fréquents touchent de manière différentielle les divers secteurs et les différents blocs et parcelles. Une plantation sur deux ne donne pas satisfaction, tandis que l'endettement progresse. On assiste alors à une radicalisation de l'encadrement. Un service de vulgarisation « musclé » est rendu autonome et se charge d'une sélection accrue, basée sur le comportement passé individuel et collectif. Certains villages, groupements et planteurs sont exclus de l'accès à de nouvelles plantations sous crédit. En 1983-1984, la superficie plantée décroît globalement.

Certains secteurs de montagne maintiennent un haut rythme, et la plupart des zones de plaine ont de fait abandonné. Elles ont d'ailleurs subi de plein fouet la sécheresse exceptionnelle de 1983 qui succède à deux

(7) Certains clones sélectionnés s'avèreront trop peu résistants à la sécheresse.

mauvaises années. Cependant de nouveaux comportements apparaissent comme la replantation non contrôlée par la SRCC, à partir de semences F1 issues de clones des plantations nouvelles.

2. La confrontation avec le monde paysan

Il est particulièrement étonnant, mais peut-être significatif de ce type de projet soumis aux contraintes d'une efficacité immédiate, que depuis 1972 (8) aucune étude sérieuse n'ait été menée sur les exploitations agricoles de la région et la place des plantations dans leurs systèmes de production. La littérature existante, même si elle ne concerne que des sous-régions, aurait pourtant permis d'avancer dans ce domaine (9). Pendant toute cette période, les promoteurs de la rénovation ne semblent avoir raisonné qu'en termes de planteurs et de parcelles, sans chercher à comprendre ou du moins à prendre en compte les stratégies et les contraintes vécues par les différentes strates de paysans (10), qui ne les autorisent pas toujours à se lancer dans la replantation avec toute l'ardeur souhaitée.

L'un des soucis de la mission d'évaluation a été d'apporter les premières indications quant aux types d'exploitations familiales, aux stratégies en cours et aux difficultés induites par la transformation de l'environnement tant sur le plan agro-écologique que socio-économique : pourquoi certains plantent et réussissent leur plantation, s'inscrivent donc bien dans le projet productiviste de la SRCC, tandis que d'autres plantent sans réussite et que d'autres encore restent en marge ?

(8) Étude de factibilité du projet réalisée par la SEDES.

(9) Notamment les travaux réalisés par GU KONOU (E.Y.) géographe à l'Université du Bénin, ANTHEAUME (B), QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), respectivement géographe et démographes à l'ORSTOM.

(10) A l'exception d'une ébauche d'étude sur les conditions de métayage dans le Litté.

a) Les enseignements du passé :

Si l'on veut tenter de comprendre ces réactions très diversifiées et apparemment irrationnelles des planteurs vis-à-vis de l'opération de rénovation menée par la SRCC, il ne faut pas se contenter d'une analyse rapide du présent. En effet, la culture du café et du cacao dans le sud-ouest du Togo n'a pas été introduite par la SRCC au cours des années 1970. Les premières plantations datent du début du siècle et cela n'est évidemment pas sans conséquences. Croire que dans la mesure où l'on introduit une nouvelle culture ou de nouvelles techniques culturales en rupture avec les pratiques antérieures on peut faire table rase du passé, relèverait de l'illusion. Le passé, ici, est particulièrement prégnant et ce, à plus d'un titre.

... des savoirs faire autochtones qui ont fait leur preuve

Une première évidence : en soixante ans d'économie de plantation, le monde des planteurs a accumulé, en matière de culture de café-cacao, des connaissances techniques et des savoir-faire... Ces deux cultures, impulsées de l'extérieur dans un premier temps, ont été réappropriées par les autochtones, intégrées dans un système de production plus complexe, incluant naturellement le vivrier, et cela avec une efficacité certaine si l'on s'en réfère aux résultats passés. Bref, on n'a pas à faire à des novices. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas ici de survaloriser les pratiques autochtones qui bien sûr peuvent être améliorées grâce aux acquis des recherches agronomiques, mais de comprendre la circonspection des planteurs à l'encontre des nouvelles techniques de plantation et d'entretien diffusées par la SRCC qui affectent par contrecoup l'ensemble du système de production ainsi que les rapports sociaux.

Cet attentisme est d'autant plus justifié qu'il ne s'agit pas en l'occurrence, est-il bon de le rappeler, de l'introduction d'une culture annuelle mais d'une opération de replantation de café-cacao après abattage total. Cela suppose un investissement en travail très important dont on

ne récoltera les premiers fruits que plusieurs années après ; d'autre part l'immobilisation de la terre sur le long terme et, dans le cas du cacao notamment, et l'abandon pour un avenir incertain des revenus, si modestes soient-ils, que procuraient encore les vieilles plantations. La méfiance des planteurs de cacao est encore renforcée par le fait, nous l'avons signalé, que la méthode de replantation préconisée est loin d'avoir fait ces preuves.

Comprendre cette attitude paysanne — qui à ce stade-là ne préjuge en rien de l'avenir — c'est peut-être admettre aussi que ne se justifient de la part des organes de développement ni découragement hâtif (c'était le cas pour le cacao en 1983), ni recours précipité à des méthodes autoritaires. Le temps du paysan n'est pas toujours celui du développeur.

... un milieu fortement structuré par l'économie de plantation

Soixante ans d'économie de plantation ont par ailleurs entraîné des changements sociaux et économiques très importants, des évolutions où des ruptures par rapport au passé, qui marquent profondément le présent et, dans une certaine mesure, engagent l'avenir.

Les premières transformations notoires, source d'importantes inégalités, se situent au niveau du foncier.

Le paysan n'acceptera de créer une plantation, forte consommatrice de travail dans un premier temps au moins, qu'à la condition de pouvoir en recueillir les fruits pendant 20 ou 30 ans. La règle d'appropriation lignagère de la terre s'accommodait mal de telles exigences et les changements dans ce domaine ont été très sensibles : on est passé de façon plus ou moins rapide, et plus ou moins radicale selon les zones, de l'appropriation collective à l'appropriation individuelle ou du moins à l'usufruit sur une longue période.

C'est dans le Litimé, alors forêt inhabitée, où l'on ne récoltait guère que quelques lianes à caoutchouc, qu'ont eu lieu les entorses les plus importantes et les plus rapides à la règle de propriété collective. Des Ewe de

retour du Togoland britannique, connaissant déjà la culture du cacao, ont pu acheter de vastes terres cédées à bas prix par des Akposso mal informés. Ailleurs, dans les zones plus densément peuplées, les ventes de terres ont été moins massives et plus étalées dans le temps. Le contrôle lignager était naturellement plus prégnant, et l'aliénation des terres a plutôt concerné des zones éloignées des villages, d'où la prolifération des « fermes ».

L'achat n'était cependant pas le seul moyen d'accès à la terre. Certains « métayers » on pu en obtenir grâce au système de *dibi-madibi* que nous exposerons plus loin. Des individus ont pu également prélever de la terre sur le patrimoine foncier de leur lignage, mais, dans ce dernier cas, on ne sait pas toujours de façon nette s'il y a eu réelle appropriation de la terre ou seulement des caféiers et des cacaoyers. C'est un point très important. Que va-t-il se passer, en effet, après l'abattage de la vieille plantation ? Y aura-t-il résurgence des règles anciennes et donc récupération par la communauté des terres momentanément aliénées, prélude à une redistribution éventuelle ? Officialisation au profit de l'ancien planteur de droits fonciers jusqu'alors flous ?... La réponse à cette question, variable selon les régions, aura bien sûr un certain impact sur l'attitude du planteur vis-à-vis de l'opération de rénovation.

Mais pour mener à bien une plantation, il ne suffit pas d'acquérir de la terre et des connaissances techniques, encore faut-il disposer d'une main-d'œuvre importante. Dans le cas du Litimé en particulier, mais pas seulement, la main-d'œuvre familiale était insuffisante pour mettre rapidement en culture les vastes terres acquises, il a donc fallu faire appel à la main-d'œuvre extérieure. Cette main-d'œuvre était constituée d'autochtones Ewe ou Akposso qui n'avaient pu acquérir de la terre, et surtout d'allochtones, notamment des Kabyé venus de la région densément peuplée de la Kara, dans le nord du pays.

Plusieurs types de contrats, fortement inspirés des contrats ghanéens, codifiaient les relations entre propriétaires et main-d'œuvre extérieure. Ils méritent quelque attention dans la mesure où ils ne relèvent pas de l'histoire mais continuent d'opérer dans le contexte actuel et

de peser sur la décision des uns et des autres d'entrer ou non dans le système de rénovation.

Dans le cadre du contrat de *dibi-madibi* (« tu manges, je mange »), évoqué plus haut, le métayer prend en charge l'intégralité des travaux de mise en place de la plantation (déforestation, trouaison, planting, sarclage...), assure ensuite tous les travaux d'entretien et de récolte, et devient propriétaire de la moitié de la plantation lorsqu'elle est en pleine production (une dizaine d'années après sa création). Pour assurer sa nourriture, il peut cultiver du vivrier en intercalaire sur la jeune plantation, puis, le développement des arbres ne le permettant plus, il recevra en prêt un lopin de terre à vivrier. C'est ce type de contrat qui a permis aux Kabyé, par exemple, de s'approprier de la terre.

Un autre type de contrat, dénommé également *dibi madibi*, imposait au métayer la même somme de travail mais ne stipulait pas le partage de la terre : en compensation, ce dernier ou ses descendants avaient droit à la moitié de la production jusqu'à extinction de la plantation.

Également d'inspiration ghanéenne, le contrat dit *abusan* est proposé par des propriétaires qui, ayant effectué les rudes tâches de création d'une plantation, désirent se décharger des travaux d'entretien et de récolte, soit pour se consacrer à d'autres activités (urbaines par exemple) soit pour acquérir un surcroît de terre par *dibi-madibi*. L'*abusan* reçoit le tiers de la production et bénéficie d'un prêt de champs vivrier. Il s'agit d'un contrat annuel qui peut être remis en cause après chaque récolte.

Dernier type de contrat enfin, spécifique au cacao et particulièrement répandu dans le Litimé, celui de *koto kuano* (« pour une charge »). Il a cours dans le cadre de vieilles plantations au rendement limité mais nécessitant peu d'entretien. L'employé qui a accepté ce contrat doit assurer un entretien sommaire de la plantation et l'intégralité des travaux de récolte, écabossage, fermentation, séchage... En guise de rétribution, il recevait, en 1983, 1000 F CFA (20 F) par charge de 32 kg de cacao, soit environ 1/7 de la production et, en prêt, un champ de vivrier de dimension généralement modeste.

En marge de ces contrats, globalement mais abusivement appelés de métayage, certains propriétaires, commerçants et fonctionnaires notamment, ont recours au salariat agricole.

La fréquence de ces différents types de contrat, voire leur contenu même, varie dans le temps et dans l'espace, en fonction de l'âge de la plantation, mais aussi du mode d'accès à la terre, du contrôle plus ou moins strict exercé à ce niveau par la communauté lignagère, de l'importance des superficies détenues par le propriétaire, de la main-d'œuvre familiale qu'il peut mobiliser, et des rapports de force locaux entre employeurs et employés.

Ainsi, si le *dibi-madibi* avec partage de terre fut relativement fréquent dans le Litimé où les propriétaires de vastes terres avaient un besoin urgent de main-d'œuvre, ou dans les zones excentrées du pays akposso, ce ne fut pas le cas dans la région de Kpalimé par exemple.

Quant aux rapports de force locaux, ils sont loin d'être toujours à l'avantage des propriétaires. C'est sous la pression des métayers qu'ont été accordés les contrats de *dibi-madibi* avec partage de terre ; mieux, dans la région de Dayes par exemple, certains métayers ont réussi à obtenir de leur employeur, dans le cadre de ce contrat, non pas la moitié mais les 2/3 de la production, avant le partage de la plantation. A l'inverse, certains propriétaires se sont arrogés le droit de ponctionner une partie du vivrier cultivé par l'*abusan*, en sus des 2/3 de la production de café ou de cacao. Et que dire du statut particulièrement défavorable de *koto kuano* qu'ont été contraints d'accepter, dans les vieilles plantations cacaoyères, les migrants récemment installés dans la région, des kotokobi notamment ? Notons enfin que certains de ces contrats *dibi madibi* sans partage de terre et *abusan*, considérés comme spécifiques à l'économie de plantation, ont été adoptés dans le cadre de la culture vivrière.

Déjà très complexe, la situation se complique encore du fait qu'un même individu peut être à la fois propriétaire d'une plantation et métayer sur un autre — c'est le cas de Kabyé par exemple, soucieux d'accumuler de la terre — ; ou encore *abusan* ou *kotokuano* auprès de plusieurs propriétaires afin d'accroître son revenu en café-

cacao mais aussi de multiplier les parcelles de vivrier. De même, ce n'est pas exceptionnel, on peut être propriétaire dans plusieurs zones, de cacao dans le Litimé et de café sur le plateau de Dayes par exemple, et donc concerné à un double titre par l'action de la SRCC.

Bref, à ce stade de l'analyse, une première conclusion s'impose : on est en présence d'une société pluri-ethnique, profondément inégalitaire, constituée de groupes sociaux aux intérêts divergents, voire antagonistes. On est loin de l'image idyllique véhiculée par une certaine ethnologie, d'une société traditionnelle harmonieuse, communautaire, figée dans un équilibre séculaire. Tous les paysans n'ont ni les mêmes aptitudes ni les mêmes intérêts à suivre les injonctions de la société de développement.

b) L'état de la situation dans les années 1970 : la fin d'une période faste

Les plantations ont vieilli, les revenus ont baissé, l'âge d'or est passé. C'est au cours des années 50-60 que le café et le cacao ont été les plus rémunérateurs. Les planteurs ont pris des habitudes : ils ont notablement investi dans l'amélioration de l'habitat et dans des domaines plus « modernes » encore, infrastructure sanitaire et surtout scolarisation. Les taux de mortalité ont baissé plus rapidement que les taux de natalité : la population a donc augmenté. La scolarisation, fortement ancrée dans les mœurs, s'est maintenue à un niveau très élevé. La conjonction de ces deux phénomènes a eu pour conséquences : une augmentation des bouches à nourrir, un accroissement des frais d'écolage et une diminution de l'importance de la main-d'œuvre familiale, dans un contexte général de diminution des revenus. Plutôt que de rester à la terre, les scolarisés préféreront en effet monnayer leurs connaissances en ville, d'autant que les chefs d'exploitation refusent, de leur vivant, de partager avec leurs descendants une plantation en production. Mais les liens ne sont pas coupés pour autant entre jeunes urbanisés et planteurs restés au village qui sont souvent eux-mêmes partie prenante dans ces stratégies urbaines. C'est un point important : si l'on veut comprendre l'attitude

paysanne vis-à-vis d'une opération de développement rural, on ne peut pas faire abstraction du fait que l'univers du paysan ne se limite pas nécessairement à ses champs et à ses cultures.

Ce tableau, un peu sombre, mériterait bien sûr d'être nuancé : toutes les plantations n'ont pas le même âge et sont donc inégalement affectées par la baisse de la production ; certaines zones, plus enclavées, Akposso et Akebou en particulier, ou certaines ethnies (les Kabyé par exemple) sont moins touchées par l'exode rural des jeunes et la raréfaction de la main-d'œuvre familiale.

Autre élément à prendre en considération, nous l'avons brièvement évoqué : une situation foncière encore floue, mais caractérisée par de profondes inégalités. Inégalités dans l'absolu : certains propriétaires disposent de plus de 100 ha, alors que d'autres doivent se contenter de moins de 3 ha ; inégalités régionales aussi : 4/10 des propriétaires du Litimé possèdent plus de 10 ha alors que de telles superficies sont extrêmement rares dans l'Akposso et le Kloti par exemple (11).

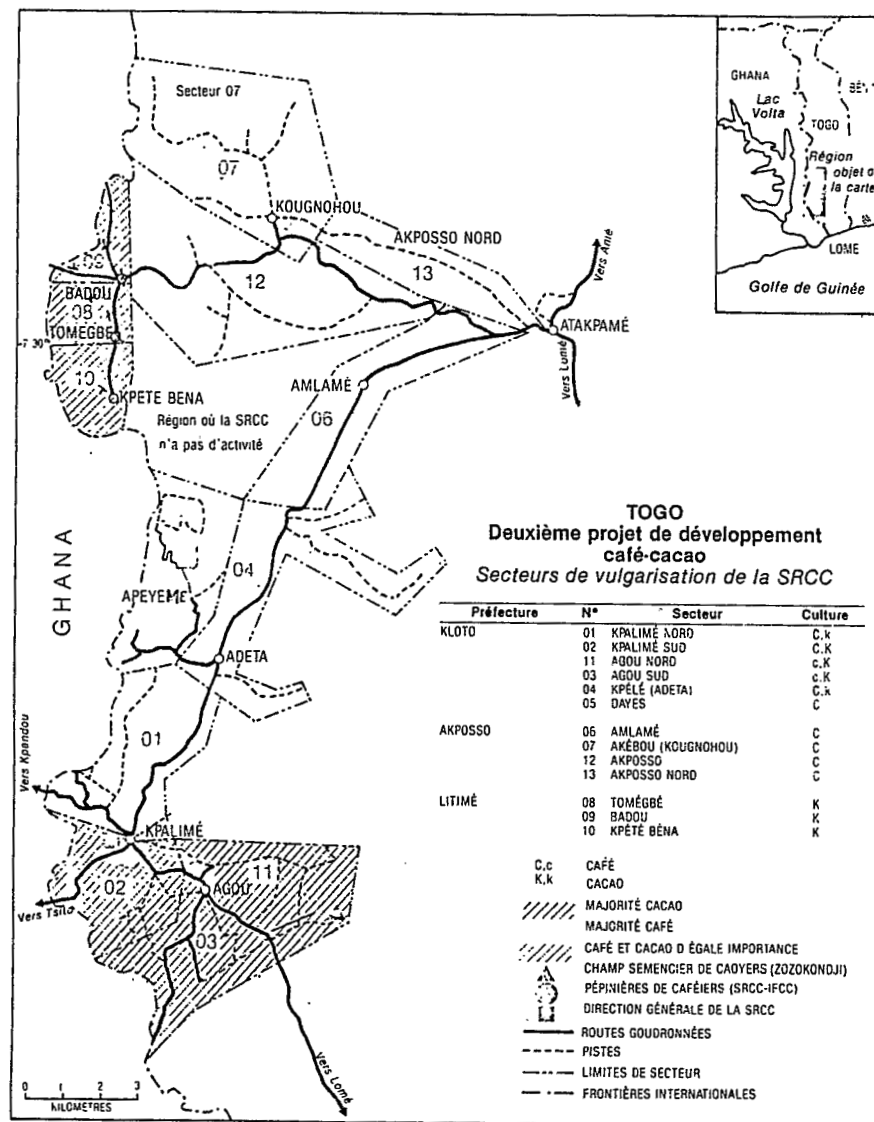
Enfin cet état de la situation serait très incomplet si l'on n'évoquait trois contraintes qui pèseront d'un poids certain sur l'action de la SRCC.

Tout d'abord, des possibilités extrêmement limitées d'extension des superficies cultivées en café-cacao. Seules quelques régions, telles l'Akposso et l'Akebou, disposent encore de maigres réserves forestières ; le Litimé par exemple où sont concentrés 50 % environ des cacaoyères est un monde clos depuis quelques décennies déjà. La SRCC n'aura guère d'autres solutions que de régénérer des plantations encore en âge de produire ou de replanter sur d'anciennes parcelles de café-cacao.

En deuxième lieu, une politique des prix peu incitative. En 1973-74, le café sain était payé au producteur 90 CFA/kg, soit le même prix qu'en 1959-60 ; le cacao, 95 CFA/kg contre 100 CFA en 59-60. A partir de 1975, les prix ont régulièrement augmenté (12) mais sans commune mesure avec ceux du vivrier.

(11) Étude réalisée par la SEDES en 1972.

(12) En 1977-1978 les prix étaient les suivants : Café : Togo : 145 CFA/kg, Cameroun : 230 CFA/kg, Côte-d'Ivoire : 250 CFA/kg. Cacao : Togo : 150 CFA/kg, Cameroun : 220 CFA/kg, Côte-d'Ivoire : 250 CFA/kg.



Si l'on peut comprendre la volonté de l'État de préserver ses recettes budgétaires (13), on ne peut s'étonner non plus que le paysan accorde la plus grande attention à la culture du vivrier. C'est le cas, par exemple, dans la région d'Agou et de Kpalimé, d'anciens planteurs qui, depuis 1980, se désintéressent de l'opération de rénovation au profit de la production de vivrier qu'ils peuvent facilement commercialiser dans la ville proche, voire même à Lomé. On voit bien, à ce propos, que la société de développement n'est pas maîtresse du jeu : il lui faut compter non seulement avec les réactions paysannes mais aussi avec la politique de l'État.

Dernier point enfin, sur lequel on n'a guère de moyens d'action : la sécheresse de 1977 et plus encore de la période 1981-83, qui a fortement affecté les jeunes plantations. Les dégâts ont été d'autant plus importants que, pendant la sécheresse, plus encore qu'en période normale, les paysans consacrent au vivrier l'essentiel de leurs efforts.

Autant d'éléments qui n'ont pas facilité l'action de la SRCC.

c) A diversité de situations, réponses monolithiques

Les résultats physiques enregistrés par la SRCC jusqu'en 1980 font apparaître un semi-échec sur le cacao et une réussite mitigée sur le café (14). Ces deux cultures méritent donc d'être traitées séparément.

Le cacao : de nombreux obstacles à la replantation

Le cacaoyer a ceci de particulier par rapport au caféier : le vieillissement de l'arbre entraîne une diminution, mais non un arrêt brutal de la production. La méthode de replantation après abattage, préconisée ou

(13) En 1977-1978, le pourcentage de prélèvement de l'État était de 77,9 % sur le kg de cacao et de 77,4 % sur le kg de café.

(14) Entre 1975 et 1980, 2 163 ha de cacao ont été plantés contre 4 400 ha prévus et 5 739 ha de café contre 4 000 ha prévus. Mais les rendements sont loin de répondre aux espérances ; par exemple : 27 % (bon et très bon), 16 % (moyen), 56 % (faible ou nul).

parfois autoritairement imposée par la SRCC, sera donc médiocrement appréciée et cela pour plusieurs raisons.

En premier lieu, elle va remettre en cause des situations acquises. Ainsi le métayer *dibi-madibi* (sans partage de terre), qui avait droit à la moitié de la production jusqu'à extinction de la plantation, se trouve lésé si l'on abat la cacaoyère. Il fera pression sur le propriétaire pour que ce dernier refuse l'abattage, ou se montrera très exigeant sur les conditions qui lui seront faites dans le cadre de la rénovation. Seront également lésés les bénéficiaires de terres gagées : extinction de la plantation signifie en effet extinction de la dette et donc récupération de la terre par l'ancien propriétaire.

Elle ne sera pas non plus du goût de tous les propriétaires. Ainsi, les vieux chefs d'exploitation du Litimé par exemple, qui tirent encore un revenu substantiel de leurs vieilles plantations — en raison de l'importance des superficies — ne veulent-ils pas s'engager dans la rénovation risquée de cacaoyères dont ils ne verraient peut-être pas mûrir les premières cabosses.

La méthode sera évidemment encore moins appréciée lorsqu'elle sera autoritairement appliquée : une part importante des plantations abattues sur ordre ont été réutilisées par leurs propriétaires pour faire du vivrier.

Elle pose également de gros problèmes à ceux qui souhaitent effectivement rénover leur plantation. Elle impose en effet, nous l'avons signalé, une force de travail beaucoup plus importante : si la main-d'œuvre familiale ne suffit pas, c'est fréquemment le cas, il faudra faire appel à la main-d'œuvre extérieure et, à cet effet, disposer de terre à vivrier plus étendues que par le passé. Si le *kotokuano*, par exemple, pouvait se contenter d'un champ de vivrier de dimension modeste pour entretenir sommairement des vieilles plantations de grande extension, il n'en sera plus de même en période de rénovation. C'est une première difficulté.

La seconde difficulté a trait aux conflits d'intérêts entre propriétaires et main-d'œuvre qui ne manqueront pas de réapparaître. Le métayer qui accepte la rude tâche de rénovation d'une plantation veut profiter de l'occasion pour acquérir de la terre par *dibi madibi*. Les propriétaires, dont certains ont dû accepter déjà par le passé

le partage de leur plantation, ne souhaitent pas aliéner encore une partie de leur patrimoine foncier : tous n'en ont d'ailleurs pas le droit. La solution adoptée sera une fois encore fonction des rapports de force locaux.

On constatera, au passage, que ces conflits ne sont pas fondamentalement différents de ce qu'ils étaient il y a un demi-siècle, à ceci près que les différents protagonistes ont acquis en la matière une longue expérience. C'est le cas des patrons par exemple qui soupçonnent volontiers les métayers d'être plus intéressés par le vivrier, en culture pure ou intercalaire, que par l'entretien du caféier ou du cacaoyer.

La SRCC a compris qu'il y avait des problèmes de métayage, plus ou moins bien identifiés, et des pertes de revenus dus à l'abattage des vieilles plantations. Elle a tenté d'y remédier en proposant un contrat-type de métayage et en instaurant le système de prime-crédit.

Le contrat proposé a eu très peu de succès, notamment auprès des métayers. Il excluait le partage de la terre, alors qu'une grande partie de la main-d'œuvre le sollicitait ; il comportait une série de clauses modulant la part du métayer en fonction de l'importance du rendement obtenu, explicitement liée donc à son ardeur au travail (15) ; enfin il pouvait être dénoncé après une période de 12 ans (16), remettant en cause le principe jusque-là admis du partage de la production jusqu'à extinction de la plantation.

La prime d'abattage primitivement attribuée au propriétaire n'a pas eu l'efficacité souhaitée : la plantation abattue était souvent reconverte en champ vivrier. Elle fut supprimée au profit d'une prime d'abattage-crédit de plantation jumelés, attribuée s'il y avait effectivement replantation et respect de l'itinéraire technique préconisé.

Ce système de crédit — qui mériterait de longs développements — a indiscutablement permis à des planteurs de rénover ou de créer une plantation. Pour certains, son montant était trop faible pour faire face à toutes les dépenses. D'autres enfin auraient préféré rénover sans

(15) L'expérience prouvera qu'en matière de rendement, la sécheresse avait aussi son mot à dire.

(16) Portée à 18 ans dans une seconde mouture du contrat.

crédit de façon à échapper à l'encadrement serré de la SRCC, ou emprunter directement à la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Enfin, on a essayé d'imposer la constitution de blocs de cultures et de groupements paysans collectivement responsables du respect de l'itinéraire technique et des remboursements de crédits. Nous reviendrons plus en détail sur ce point à propos du café.

Bref, face à des situations très diversifiées, à des équilibres fragiles dans les relations entre propriétaires et employés, à des inégalités notoires quant à l'aptitude à suivre le modèle technique proposé, on a eu recours à des mesures monolithiques, par traditionalisme peut être, ou par méconnaissance, au moins partielle, des réalités locales.

De ce point de vue, il est symptomatique de constater que, dans le Litimé notamment, la frange la plus dynamique des rénovateurs est constituée de propriétaires-métayers (17) et de métayers qui ont obtenu, contrairement à ce que prévoyait le contrat de métayage établi par la SRCC., un *dibi mabidi* avec partage de terre. Les grands propriétaires terriens ne sont guère intéressés par la replantation (18) ; quant aux planteurs disposant à la fois de parcelles de café et de cacao, ils rénovent leur caféière en priorité.

Le café : un objectif prioritaire pour le paysan ou un élément de sa stratégie ?

Les résultats enregistrés sur le café, en terme de superficies plantées du moins, sont bien meilleurs : pour tant l'investissement en travail est aussi important, si non plus, que pour la rénovation cacaoyère. Le fait que le modèle technique préconisé ait rapidement fait ses preuves n'est certainement pas étranger à cet état de fait, mais ce n'est pas le seul élément explicatif. En effet, toutes les zones concernées et, à l'intérieur de ces zones,

(17) A la fois propriétaires d'une plantation et métayer sur une autre.

(18) Ils auraient préféré la méthode de replantation en régie, telle qu'elle est appliquée par la SONAPH pour le palmier à huile.

tous les planteurs potentiels n'ont pas répondu de la même façon.

Les conditions requises pour entreprendre dans de bonnes conditions la rénovation caféière ne diffèrent pas sensiblement de celles que l'on a évoquées à propos du cacao. Il faut disposer de terres et d'un surcroît important de main-d'œuvre familiale ou extérieure. Mais le recours à la main-d'œuvre extérieure implique que l'on puisse mettre à sa disposition, à moyen terme, des terres à vivrier et parfois l'on accepte le principe du partage de la plantation. Ce n'est pas le fait du hasard si l'on a planté dans l'Akebou, de 1975 à 1980, 1 026 ha de café sur un total de 5 730 ha pour l'ensemble du Togo. Il s'agit en effet d'une région relativement enclavée, peu affectée par l'exode rural et disposant encore de réserves forestières. La main-d'œuvre familiale est importante, les terres à vivrier ne font pas défaut, il est donc possible, si besoin est, d'avoir recours à la main-d'œuvre extérieure, voire même d'octroyer, c'est souvent le cas, un contrat *dibi madibi* avec partage de terre. On retrouve des conditions de plantation assez identiques dans le secteur Akposso-sud, où nombre de métayers peuvent avoir accès au partage de la plantation.

Il en va par contre différemment sur le plateau de Dayes par exemple, densément peuplé, et qui répond pourtant favorablement à l'opération de rénovation. Dans cette région, contrairement à ce que l'on a pu noter dans le Litimé par exemple, les règles d'appropriation foncière ne semblent pas définitivement fixées. Certes, il y a eu des achats de terres ou des appropriations par *dibi madibi* qui ne seront vraisemblablement pas remis en cause, mais nombre de planteurs avaient prélevé la terre sur le patrimoine lignager et ne sont pas sûrs de l'avenir. Pour certains d'entre eux, adhérer à l'opération SRCC ou à une opération voisine portant sur les produits vivriers (19) peut être considéré comme un moyen d'affirmer ou d'acquérir des droits fonciers. Il n'est donc pas étonnant que ces deux sociétés de développement suscitent, ou réactualisent par leur action, des conflits fonciers entre candidats planteurs. C'est un des éléments

(19) Société des Produits Vivriers Dayes-Notse.

d'explication de la réussite de l'opération à Dayes, mais ce n'est vraisemblablement pas le seul, et il serait très prétentieux de croire que l'analyse socio-économique permet d'expliquer toutes les situations dans toutes leurs dimensions. Le cas de Dayes, il n'est pas unique, est intéressant ici, dans la mesure où il représente l'exemple type de détournement d'une opération de développement : les planteurs utilisent la SRCC plus pour avoir accès à la terre que pour cultiver intensivement le café.

Les superficies plantées dépassent les espérances, mais les rendements sont faibles. La sécheresse n'y est certainement pas étrangère, mais entre également en ligne de compte cette stratégie d'extensivité des paysans face à un projet résolument tourné vers l'intensification.

Confrontée à cette situation, la SRCC a réagi par une sélection accrue des planteurs et un encadrement plus serré encore que ce n'était le cas sur le cacao. Mais le schéma est resté fondamentalement le même : contrat de métayage-type, incluant ici le partage de la terre (20), instauration d'un système de crédit, constitution de blocs de cultures et de groupements paysans, contrôle strict du respect de l'itinéraire technique... Quant à la responsabilité collective, elle est ici bien réelle : au niveau du groupement paysan, lors des déblocages de crédits soumis à l'exécution par tous les paysans concernés des opérations culturelles prescrites ; au niveau des villages parfois lors du remboursement des crédits. Ainsi ont pu être exclus de l'opération des villages considérés comme mauvais payeurs. Cet encadrement serré et les sanctions prises à l'encontre des récalcitrants ont peut-être permis d'éliminer des planteurs « paresseux », mais ont aussi découragé de bons planteurs potentiels, qui essaient de rénover eux-mêmes ou se détournent de la plantation de peur d'être victimes à leur tour de telles pressions. Habités de longue date à l'individualisation des revenus et à la gestion personnelle de leur plantation, les planteurs sont d'une façon générale peu enclins à entrer dans un système basé sur la responsabilité collective.

Ici encore, nous l'avons déjà noté à propos de la rénovation cacaoyère, ce ne sont pas les grands proprié-

(20) Ce contrat n'a pas eu non plus beaucoup de succès.

taires qui font preuve du plus grand enthousiasme, mais les petits planteurs, les propriétaires-métayers et les métayers, ainsi qu'une frange de jeunes — anciennement urbanisés parfois — qui n'ont aucun passé de planteurs ; c'est là un signe encourageant pour les promoteurs de l'opération, sur le plateau de Dayes et dans l'Akebou notamment.

d) Un objectif prioritaire pour le paysan : la sécurité alimentaire

Un point pour terminer mérite une attention particulière : la nécessaire prise en compte, dans ce type d'opération, des contraintes vivrières.

Cultiver du vivrier et si possible acquérir des terres était bien l'objectif prioritaire de la main-d'œuvre allochtone en particulier, qui s'est embauchée dans les plantations caféières et cacaoyères. Cette stratégie vivrière s'est renforcée par la suite en raison de la baisse de rendement des plantations et du prix peu rémunérateur du café et du cacao. C'est encore le cas dans le cadre de la rénovation, et ce n'est pas toujours sans raison que les propriétaires se méfient des métayers qui consacraient au vivrier l'essentiel de leur énergie.

Il ne faut pas voir dans cette attitude la marque d'un attachement séculaire plus ou moins mythique à la culture vivrière, mais la conséquence à la fois d'un calcul économique et d'une nécessité vitale née de la sécheresse et de l'accroissement de la densité de population.

Calcul économique d'abord : il est évident, nous l'avons vu, chez d'anciens planteurs de la région de Kpalimé et d'Agou qui se tournent résolument vers le vivrier en vue de sa commercialisation ; c'est également le cas, sur le plateau de Dayes, de jeunes, de métayers et de femmes qui « exportent » vers Kpalimé et Lomé des produits spécialisés, des fruits en particulier.

Nécessité vitale ensuite : le cas du Litimé est de ce point de vue exemplaire, 83 % des superficies cultivées le sont en cacao. Peut-être faudra-t-il admettre que la réussite de la rénovation cacaoyère dans cette zone est subordonnée à l'extension des superficies vivrières. Les plan-

teurs le suggèrent eux-mêmes puisqu'une part importante des vieilles plantations abattues sont transformées en champs vivriers.

Mais c'est le cas aussi ailleurs, de façon peut-être plus occulte mais tout aussi réelle. En année normale, la production d'un hectare de vivrier représente approximativement l'équivalent de 15 à 20 quintaux de céréales. Il permet de nourrir une famille de 8 à 10 personnes. On cultive généralement du maïs en premier cycle, du riz, du niébé et parfois du maïs en second cycle, le manioc étant généralement associé à ces cultures. Selon les cas, la parcelle est cultivée de la même façon l'année suivante, ou seulement en 1^{er} cycle, ou encore mise en jachère. Vu les techniques culturales utilisées — écobuage suivi d'un travail du sol à la houe — le maintien de la fertilité des sols passe par une longue jachère. Et c'est au détriment de cette durée de jachère que s'opère l'extension des superficies vivrières. Certes le phénomène est plus ou moins prononcé selon les secteurs et les familles (21), mais il constitue pour l'avenir un danger certain. Dans un premier temps en effet, il est en partie occulté par le fait que le paysan en situation de pénurie pourra augmenter sa production vivrière en rénovant une plantation grâce aux cultures intercalaires (22). Mais qu'advient-il lorsque la taille des arbres exclura cette possibilité ?

Conclusion

On est en présence d'une opération de développement on ne peut plus classique, même si elle vise non à promouvoir une nouvelle culture mais à rénover des plantations de café-cacao vieillissantes, selon un calendrier pré-

(21) On rencontre en plaine des cas de cultures continues ou de courtes jachères (2 à 4 ans). La situation est meilleure sur les plateaux (5 à 10 ans de jachère), sauf sur le plateau de Dayes, plus densément peuplé (2 à 8 ans de jachère).

(22) Consciente du risque, pour les jeunes plantations, d'une culture vivrière intercalaire trop intensive, la SRCC est récemment intervenue pour tenter de la contrôler. Des variétés de maïs et de riz, sélectionnées par l'IRAT, sont vivement conseillées aux planteurs.

établi. On a injecté des capitaux, sollicité la recherche agronomique, créé une société chargée de diffuser un matériel végétal sélectionné et un itinéraire technique intensif élaboré en station... Par contre on n'a pas jugé bon d'analyser, de façon quelque peu approfondie, « le milieu humain » et de tirer les enseignements de soixante ans d'économie de plantation dans la région. Estimait-on que les planteurs seraient nécessairement intéressés par l'opération ou devraient bon gré mal gré s'y insérer ?

Les résultats acquis — ils ne sont pas négligeables — n'ayant pas été à la hauteur des espérances, les promoteurs du développement semblent intéressés par toute étude, notamment de sciences sociales, susceptible de fournir des éléments explicatifs à cette réussite mitigée.

Pour réconfortante qu'elle soit, cette attitude présente cependant quelques risques. Tout d'abord, il ne faudrait pas — après les avoir négligées — surestimer les capacités des sciences sociales à comprendre le milieu, ou du moins à en prévoir les évolutions, et croire qu'une meilleure connaissance des problèmes fonciers, des relations de travail, des stratégies vivrières... permettra de corriger le « tir » et de garantir ainsi la réussite de l'opération. En second lieu — c'est une erreur fréquente et pas toujours innocente chez les développeurs — il ne faudrait pas attribuer à la seule « résistance du milieu » ce qui peut également relever d'erreurs ou d'insuffisances techniques.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANTHEAUME (B.), Des hommes à la rencontre des arbres. Le cacaoyer et les Akposso dans le centre-ouest du Togo. In *cah ORSTOM, Ser. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 1, Paris, 1981-1982, pp. 47-62.

Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café. In *Economie rurale*, n° 147-148, Paris, janvier-mars 1982, pp. 120-122.

GU KONOU (EY.), Plantations paysannes et stratégie de l'espace dans le sud-ouest du Togo. In *Deux notes sur*

l'économie de plantation dans le sud ouest du Togo.
ORSTOM, Université du Bénin, Lomé, 1979, pp. 14-35.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes, sud-ouest Togo*, ORSTOM, Paris, 1983, 505 p. multig + annexes.

PONTIE (G.), RAYMOND (Cl.), RUFF (Th.), *Évaluation a posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo*. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, Paris, 1984, 360 p.

te
s'

hu.
l'
ca
ca
te

1

s
il
s

2

P. BOIRAL, J.-F. LANTERI, J.-P. OLIVIER DE SARDAN
(sous la direction de)

Paysans, experts et chercheurs en AFRIQUE NOIRE

Sciences sociales et développement rural

© CIFACE ET KARTHALA, 1985
ISBN : 2-86537-135-2

Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris

CIFACE
6, rue de Marignan
75008 Paris

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 34085
Cote : B